

Séance jeudi 01 avril 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de Prunay-Cassereau à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric BARDET, le Maire.

Date de convocation : 15/03/2021

Date d'affichage : 15/03/2021

Présents : M. BARDET Éric, M. DOUBLET Benoît, Me HAMARD Sylvie, M. HABOLD Christian, M. JARDIN Christian, M. MOTHERON Philippe, Me RAIMBAULT Joëlle, M. RICHARD Louis, M. SUY Loïc, Me VÉRON Stéphanie

Absents excusés : M. PUJOL Jean-Gabriel (pouvoir à M. SUY Loïc), M. FRAIGNE Teddy (pouvoir à Me HAMARD Sylvie)

Nombre d'élus : En service : 12, présents : 10, Votants : 12

Secrétaire de séance : M. HABOLD Christian

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h25

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 25 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies il demande au Conseil municipal que la séance se déroule à huis clos et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande d'approuver l'ajout à l'ordre du jour :

URBANISME

Autorisation au maire pour le lotissement les Fouquets II – rue des Vignes

FINANCE

Emprunt local des pompiers

Provisions sur créances douteuses

Aucune opposition, l'ajout à l'ordre du jour est adopté.

FINANCE :

- Subvention DSIL 2021 Local pompiers
- Subvention Plan isolation SMPV 2021 - Local Pompiers
- Indemnité gardiennage
- Création poste adjoint technique de 1^{re} classe
- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Taux des taxes 2021
- Vote du budget primitif 2021

Questions diverses.



**01-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE / SUBVENTION DSIL 2021 / LOCAL POMPIERS
(Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

Le Maire présente le projet d'investissement principal de l'année 2021 portant sur la rénovation thermique et énergétique du local pompiers et infirmerie sis place de l'église pour un total de 233.260 € H.T.

Il est proposé de :

Solliciter la subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement » auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher concernant le projet de rénovation thermique et énergétique du local pompiers et infirmerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**02-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE / SUBVENTION / PLAN ISOLATION 2021 – Syndicat
Mixte Pays Vendômois – LOCAL DES POMPIERS**

Pour faire suite aux délibérations 65 et 66/2020 du 17/12/2020 portant la rénovation thermique et énergétique du local pompiers et infirmerie sis place de l'église ci-dessous.

Il est proposé de :

Bénéficiaire de l'accompagnement financier « plan isolation » proposé par la Région Centre Val de Loire dans le cadre du contrat de pays et d'autoriser le Maire à signer tout acte et engager toute procédure s'y rapportant pour un coût prévisionnel de 35.586 € H.T.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

03-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Pour faire suite à la circulaire ministérielle du 07 mars 2019, Monsieur le Maire propose de renouveler l'indemnité allouée à Me Yvette AIMAR depuis 2019, qui veille sur l'église quotidiennement, et cela depuis quelques années déjà pour un montant plafond de 479,86 € pour l'année 2021. Elle sera versée en une seule fois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**04-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE
1^{re} CLASSE**

Vu le tableau annuel d'avancement de grade établi le 15/02/2021

Dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 18/06/2021

Vu le taux de promotion relatif aux avancements de grade pour la catégorie C établie à 100 % défini le 7 juillet 2010, approuvé par le Comité Technique Paritaire le 17 septembre 2010,

Le Maire indique qu'un agent remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 1^{re} classe.

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire émettra un avis à cet avancement lors de sa séance du 18 juin 2021

Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste 24/35^e. au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, auquel sera nommée Madame Isabelle GALET, de conserver son RIFSEEP et de proposer la suppression en cohérence d'un emploi technique principal de 2^e classe sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.



Le tableau des emplois sera ainsi modifié après la nomination de l'agent :

Filière	Technique	Technique
Cadre d'emploi	Adjoint technique	Adjoint technique
Grade	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe
Ancien effectif	1	0
Nouvel effectif	0	1

La délibération est adoptée à l'unanimité.

05-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET CONTENTIEUSES

Le Maire explique au conseil municipal,

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur l'utilisation en dépenses du compte 681 « Dotations aux amortissements et aux provisions – charges de fonctionnement courant »

Il est ainsi proposé au conseil municipal,

VU les articles L 612-16, L2321-1, L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

VU la somme de 295,35 € inscrite au BP 2021, montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public, au vu des soldes au 31/12/2020 :

- 4116 : 9 €
- 4146 : 876 €
- 46726 : 1.084 €
- un total de 1.969 € soit la provision à constituer est de 15 % soit 295,35 €

DE DÉCIDER de constituer une provision pour créance douteuse pour la somme de 295,35 € pour l'année 2021

D'AUTORISER le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

06-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PARTS AFFECTÉES A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT BRUT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT	-1.207,99 €		-64.810,49 €	-66.018,45 €
FONCTIONNEMENT	244.384,11 €	73.272,26 €	49.099,97 €	220.211,82 €
TOTAL	243.176,12 €	73.272,26 €	-15.710,49 €	154.193,37 €

(Tableau « Résultats d'exécution du budget principal non personnalisé » du compte de gestion dressé par le trésorier comptable Monsieur DUPINS Gilles)

La délibération est adoptée par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

07-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Communes,

Monsieur le Maire, par la voix de M. Christian HABOLD, en charge de la commission des Finances, expose les conditions d'exécution du budget 2020

Vu les résultats de l'exercice 2020

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil siège sous la présidence de Monsieur Habold

Conformément à l'article L2121-14n du code général des Collectivités Territoriales.

EN EUROS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	661.415,93 €	336.354,90 €
DÉPENSES	-612.315,96 €	401.165,36 €
Résultat N-1 reporté	244.384,11	-1207,99 €
Intégration résultat	-73.272,96	
Excédent cumulé 2020	220.211,82 €	- 66.018,72€

RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 154.193,37 €

Après que le Maire, Éric BARDET, se soit absenté momentanément, par la voix de M. HABOLD soumet au vote le Compte Administratif 2020 de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

08-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2020

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 :

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT BRUT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	RÉSULTAT NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT	-1.207,99 €		-64.810,46 €	-66.018,45 €	0€ 80.655,97 €	80.655,97 €	14.637,52 €
FONCTIONNEMENT	244.381,11 €	73.272,26 €	49.099,97 €	220.211,82 €			220.211,82 €
TOTAL	243.176,12 €	73.272,26 €	-15.710,49 €	154.193,37 €	80.655,97 €	80.655,97 €	234.849,34 €

Considérant le déficit d'investissement -66.018,45 €
 (résultat brut de clôture 2020)

R.A.R Dépenses 0 €
 RAR Recettes 80.655,97 €
 Soit 14.637,52€ (RAR)

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section investissement.

Propose d'affecter à la section d'investissement du budget 2021 :

– La somme de 66.018,45 € à la ligne D001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

et d'affecter à la ligne R002 de la section de fonctionnement du budget 2021 la somme de 220.211,82 €

La délibération est adoptée par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

09-2021 FINANCE : FISCALITÉ : TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le taux des taxes.
 L'état 1259 (notification des taux d'imposition des taxes directes locales) pour 2021 annonce un produit de 542.400 €, le Maire propose de conserver les taux de 2020 à savoir :

(Taux 2020)	Proposition taux 2021
Taxe foncière non bâti 50,33 %	- TFNB 50,33 %
Taxe foncière bâti 24,48 %	- TFB 48,88 % <i>(le taux de la commune prendre en compte le taux départemental de TF fixé à 24,40% pour éviter toute perte de recettes fiscales.</i>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10-2021 FINANCE / EMPRUNT – LOCAL DES POMPIERS

Le résultat net de l'exercice 2021 est de 154.193,37 €, il ne suffira pas à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour permettre à la commune de financer ses investissements, il a été décidé d'emprunter 100.000 € sur 15 ans.

PROPOSITION :

- *Crédit Agricole*
- *Montant : 100.000 €*
- *Durée : 15 ans*
- *Taux fixe : 0,51 %*
- *Frais de dossier : 100 €*
- *Remboursement des intérêts : échéances trimestrielles constantes, capital + intérêt soit 1.732,29 €*

Le Maire demande l'autorisation de signer le contrat de prêt ainsi que tous les actes se rapportant à ce programme

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11-2021 FINANCE / DÉCISION BUDGÉTAIRE / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi d'orientation n°92125 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République, Monsieur le Maire, par la voix de Monsieur Gilles DUPIN, présente le projet de budget primitif pour 2021.

	DÉPENSES		RECETTES	
	R.A.R Dépenses 2019	DÉPENSES	R.A.R Recettes 2019	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0 €	723.153,82 €	0€	723.153,82 €
INVESTISSEMENT	0 €	424.935,45 €	80.655,97 €	344.279,48 €
TOTAL DU BUDGET	0 €	1.148.089,27 €	80.655,97 €	1.067.433,30 €
		1.148.089,27 €		1.148.089,27

La délibération est adoptée par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

12-2021 URBANISME / AUTORISATION LOTISSEMENT LES FOUQUETS II – RUE DES VIGNES

Monsieur le Maire demande l'autorisation de prendre contact avec M. LAVALLART, liquidateur judiciaire, pour l'achat éventuel des lots restants vides du lotissement les Fouquets II – rue des Vignes

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* * * *

Affaires diverses :

Bâtiments :

Gîte : le maire informe que les travaux des consolidations sont terminés et le conseil municipal est satisfait de la qualité des travaux.

Plan d'eau les Rochelles : le plan d'eau est de nouveau en vente, une personne s'est manifestée auprès des vendeurs. Il s'agit d'un contrat privé.



Syvalorm : informations suite à la réunion du mercredi 16/03/2021, des solutions devront être trouvées pour les monstres, les cartons et les déchets verts, suite à l'annonce de la fermeture de la déchèterie de Prunay-Cassereau.

Démission d'un conseiller : M. Christian CHASSEVENT nous a fait part de sa démission du conseil municipal et des différentes commissions, sa demande a été acceptée le 15.03.2021.

Question du public :

Néant – pas de public

Séance levée à 21h45

A Prunay-Cassereau,
Le 08.04.2021
Le Maire
Eric BARDET